



Votes à l'ONU sur Jérusalem: quelles perspectives pour une paix juste?

Par [Gilles Bibeau](#) et [Lorraine Gray](#)

Mondialisation.ca, 28 décembre 2017

[Le Devoir \(Opinion\)](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Nations Unies](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Les protestations contre la décision irresponsable du président des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël et d'y déménager son ambassade sont passées de la rue à l'ONU. Les É.-U. viennent d'y essayer deux revers : au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, où une large majorité de pays ont maintenu leur condamnation de la décision étasunienne. Ces positions pourront-elles ouvrir quelques brèches vers une paix juste ? Nous pensons que oui, mais à certaines conditions seulement.

Oser déboulonner certains mythes

Quand Benjamin Netanyahu affirme que Jérusalem est « la capitale éternelle et indivisible d'Israël depuis 3000 ans », il répète le mythe religieux qui sert à justifier l'occupation et l'annexion de Jérusalem-Est, en gommant le rôle de Jérusalem dans les deux autres religions monothéistes. En Israël, l'archéologie et l'histoire ont massivement servi à authentifier la continuité d'une histoire juive allant des anciens Hébreux aux Israéliens d'aujourd'hui. Israël s'est ainsi bâti sur un principe mono-ethnique — Israël défini comme « juif » — et sur une fondation religieuse, ce dont témoigne le rôle de quasi-constitution du texte biblique dans l'Israël d'aujourd'hui. Quelques heures avant son assassinat en 1995, Yitzhak Rabin avait fait remarquer aux partisans du « Grand Israël » qu'appliquer la Bible à la lettre obligerait les Israéliens à évacuer les rivages de la Méditerranée puisque les Juifs de l'époque biblique n'y ont jamais habité. Il dénonçait ainsi l'amalgame entre Bible, Terre promise et peuple d'Israël, auprès des sionistes et des religieux pour qui la Bible continue de servir d'étalon pour toutes leurs politiques actuelles.

L'histoire canonisée par Israël cadennasse les contenus des manuels d'histoire, organise le calendrier des fêtes nationales et sert à « judaïser » Jérusalem-Est. Toute critique du Grand Récit national est suspectée de porter atteinte à l'unité de la nation, en remettant en cause un Israël fantasmé, idéalisé et inventé. Des historiens ont pourtant fait voler en éclats la légende d'un peuple juif unique préservé des contaminations extérieures. Ultimement, ce qui fait problème et qu'il faut gommer, c'est... l'existence même des Palestiniens ! D'où les entreprises de nettoyage ethnique qui n'ont cessé depuis la création de l'État d'Israël en 1948 et que l'annonce de Trump amplifie en légitimant l'annexion de Jérusalem-Est

Il faut s'opposer à l'idée qu'un peuple — ici le peuple juif — puisse effacer, au nom de son dieu, le droit à l'existence d'un autre peuple, les Palestiniens, vivant sur la même terre.

Le projet sioniste initial

Le projet initial des sionistes n'a jamais été la coexistence de deux États vivant côte à côte en harmonie. D'emblée, ils ont planifié systématiquement, et par tous les moyens (diplomatiques, économiques, militaires, instrumentalisation de la Shoah, etc.) la disparition du peuple palestinien en tant que peuple. Dès les années 1930, Ben Gourion, « le père fondateur », avait appelé les siens à accepter les premiers projets de partition [...].

Tous les pays occidentaux, y compris le Canada, ont gobé cette hypocrisie d'abord en votant pour la partition de la Palestine historique en 1947 puis en continuant d'appuyer, directement ou indirectement, le projet sioniste qui a fait avorter tous les débats relatifs à la création d'une Palestine souveraine. Peu de pays ont dénoncé la futilité de rencontres diplomatiques sans jamais contester la nature de l'État d'Israël en tant qu'État national du seul peuple juif.

Après plus de 70 ans de pourparlers, le résultat est que les Palestiniens ont été de plus en plus dépossédés de ce qui doit être leur territoire national, au point même où plusieurs doutent maintenant de la faisabilité de la solution à deux États si rien n'est fait pour contrer le projet sioniste.

Le rôle de la « communauté internationale »

La « communauté internationale » — gouvernements arabes et gouvernements occidentaux confondus — a failli à son devoir de faire respecter le droit international et les droits des Palestiniens et Palestiniennes. De nombreux gouvernements qui se targuent d'être des États de droit acceptent qu'Israël se moque du droit international. L'abstention du Canada à l'ONU est honteuse car, en refusant de condamner la violation unilatérale du droit international par les É.-U., elle fragilise encore davantage cette institution. Qui alors protégera ce droit ? Qui le fera appliquer ?

Il est temps que cette communauté, malgré ses dysfonctionnements évidents, opère un virage radical en exigeant d'Israël — avec sanctions à l'appui — le respect du droit international quant à l'occupation, à la colonisation, au droit de retour, à l'apartheid, au blocus de Gaza, au Mur... et au statut de Jérusalem. Il lui faut rompre avec sa complicité inconditionnelle et systématique envers Israël et prendre acte de l'asymétrie abyssale entre Israël et les Palestiniens dont on exige qu'ils s'entendent ! Les « processus de paix » n'ont été, a écrit Yakov Rabkin (2014), que des illusions politiques permettant à Israël de poursuivre inexorablement la colonisation des territoires palestiniens occupés depuis 1967. «[...] On n'a pas affaire à deux États qui s'affrontent avec les mêmes moyens mais à un acteur palestinien complètement dominé par une puissance nucléaire. »

L'ONU qui a joué un rôle majeur dans la partition de la Palestine historique doit se réapproprié la direction dans la mise en oeuvre d'un véritable processus de paix basé sur le droit international.

Mais les Palestiniens et Palestiniennes ont compris depuis longtemps que les pays arabes et les gouvernements occidentaux les ont abandonnés à la puissance de feu d'Israël. D'où leurs appels aux personnes de bonne volonté à travers le monde pour soutenir leurs initiatives de paix tant au plan diplomatique qu'au niveau de la mobilisation solidaire. Parmi ces moyens, nous invitons nos concitoyens et citoyennes à appuyer la campagne de « Boycott, Désinvestissement et Sanctions », une campagne pacifique et citoyenne lancée en 2004 par la société civile palestinienne pour exiger d'Israël le respect du droit international. Une paix juste en dépend.

* Texte appuyé par :

Rachad Antonius, sociologie, UQAM ;

Roxane Caron, professeure en travail social, Université de Montréal ;

Yara el-Ghadban, écrivaine, anthropologue ;

Jeddi Essedik, psychiatre, Tunis ;

Claude Lacaille, bibliste, prêtre des Missions-Étrangères ;

Diane Lamoureux, professeure associée, science politique, Université Laval ;

Abdelwahed Mekki-Berrada, professeur titulaire, anthropologie de la santé mentale et anthropologie de l'islam, Université Laval ;

Michel Peterson, psychanalyste, professeur, travailleur social ;

Abdulahdi Qaderi, enseignant, science politique, Cégep Saint-Jérôme ;

Yakov Rabkin, professeur d'histoire, Université de Montréal, auteur de «Comprendre l'État d'Israël» (2014, Écosociété) ;

Zakaria Rhani, anthropologue et biologiste. Université Mohammed VI, Rabat, Maroc ;

Cécile Rousseau, psychiatre, professeure titulaire, division psychiatrie sociale et culturelle Université McGill ;

Wael Saleh, politologue, Institut d'études post-printemps arabe, Montréal ;

Michel Tousignant, professeur associé, UQAM ;

Joëlle Tremblay, professeure agrégée et artiste, Faculté d'aménagement, d'art et de design, Université Laval

Gilles Bibeau et Lorraine Guay* : Respectivement professeur émérite à l'Université de Montréal et attachée de recherche retraitée à l'Université de Montréal

La source originale de cet article est [Le Devoir \(Opinion\)](#)

Copyright © [Gilles Bibeau](#) et [Lorraine Gray](#), [Le Devoir \(Opinion\)](#), 2017

Articles Par : [Gilles Bibeau](#) et
[Lorraine Gray](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca